

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS No 50/2020 CONSEIL COMMUNAL

Composition de la commission :

M. CHEVALIER Pierre-Alain
M. DESCHAMPS Laurent
M. MERCURI Salvatore
Mme PECOUD Anne, 1^{ère} membre
M. WIRTHS Damien, rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 26 août 2020 en présence de M. Louis Savary, Syndic, et de M. Etienne Fleury, Conseiller Municipal en charge de l'urbanisme.

Le préavis a été présenté par MM Savary et Fleury. Les origines de la proposition qui est faite sont mises en exergue et notamment le fait que ces aménagements constituent des mesures d'accompagnements liées au réaménagement du centre du village suite à sa transformation en zone à 20km/h. Le fait de limiter la circulation à travers le village devait de facto s'associer de mesures permettant de faciliter le trafic autour du village et qui font l'objet du présent préavis. M. Savary souligne que les contacts avec le canton ont ainsi été initiés dès 2012 afin de préparer deux mesures distinctes qui furent également programmées au sein du plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

MM. Savary et Fleury ont répondu de façon satisfaisante à toutes les questions de la commission. La commission a pu apprécier la cohérence du projet proposé avec les aménagements déjà réalisés à Cheseaux ainsi qu'avec la vision urbanistique du village à long terme (réduction du trafic en son centre). La commission est également unanime pour reconnaître que l'amélioration de la fluidité du trafic autour du village correspond à un besoin avéré des habitant-e-s vis-à-vis de l'engorgement du contournement régulièrement constaté par nos concitoyens.

Après son examen du préavis proposé, la commission peut relever les plus-values suivantes. D'une part, elle apprécie l'intégration de la mobilité douce dans le dispositif et le soin apporté à garantir la connexion avec les autres voies de circulation piétonnes existantes et en cours d'aménagement. D'autre part, elle salue la volonté de favoriser les transports publics et de permettre une amélioration de la cadence et de l'attractivité de la ligne n° 54, qui représente une marque de soutien de la Commune afin d'encourager le recours aux transports en commun. Enfin, la commission tient également à souligner son appréciation du fait que la Municipalité ait délibérément choisi de soumettre cet objet au Conseil alors que l'ampleur financière de celui-ci ne l'y obligeait pas. Il permet à notre organe délibérant de pouvoir se prononcer sur l'initiation d'un projet d'envergure et, le cas échéant, d'apporter son soutien politique à une étape importante du développement de Cheseaux.

A ce titre, la commission aimerait néanmoins attirer l'attention du conseil sur le fait que, en s'engageant dans la voie proposée par ce préavis, il s'agit bien d'un projet d'une valeur de CHF 1.7 millions de francs que nous cautionnons. Pour toutes les raisons évoquées plus haut, le présent préavis est accepté à l'unanimité de la commission.

Conclusion :

Considérant ces éléments, la commission unanime vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- d'autoriser la Municipalité à engager les prestations nécessaires au développement du projet jusqu'à et y compris la procédure d'appel d'offres pour la réalisation pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 pour financer les études y relatives ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2021.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 13 septembre 2020

Les membres de la commission :



M. CHEVALIER Pierre-Alain



M. DESCHAMPS Laurent



M. MERCURI Salvatore



Mme PECOUD Anne, 1^{ère} membre



M. WIRTHS Damien, rapporteur